



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tel. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
du 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 8
Absent représenté : 1
Votants : 9

Date de convocation : 31/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,

Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme ETIENNE,

M. DROMAS, M. DIELENSCHNEIDER, M. COMBAL

ÉTAIT ABSENTE-REPRESENTÉE :

Mme CESSÉ donne pouvoir à Mme DESCOUX

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRESENTÉS :

Mme FRANCOISE, Mme BEDU, Mme BEELS, M. BEDU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme JODIN

N°2023-07 – Convention de partenariat et versement d'une subvention au CIC-PAT LAGNY - RELIAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice,

CONSIDÉRANT que les associations et organismes concernés participent au développement d'action d'intérêt local,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien du CCAS à la vie associative et aux organismes locaux,

ENTENDU l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la convention de partenariat pour l'année 2023 avec l'association CIC PAT LAGNY – RELIAGE, sis 125 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 77400 Lagny sur Marne, jointe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer cette convention,

DECIDE l'attribution d'une subvention pour cette association de 2 209.04€, telle que défini dans la convention, correspondant à une participation à hauteur de 0,53 € par habitant,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget 2023 au compte 6574.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 6 avril 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Mr Arnaud BRUNET

Président du CCAS

